

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce support d'investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres supports de même nature.

Ce document complète le document d'informations clés du contrat dans lequel le présent produit d'investissement est intégré.

Produit

Nom : **UNOVIE**

Initiateur : **UNOFI-Assurances**

Site internet : **www.unofi.fr**

Appelez le **01.44.09.38.70** pour de plus amples informations

Autorité compétente : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**

Date de production du document : **1er février 2024**

En quoi consiste ce produit ?

Type : Support libellé en euro d'un contrat d'assurance sur la vie

Durée : UNOVIE n'a pas de durée limitée ni de date d'échéance spécifiques.

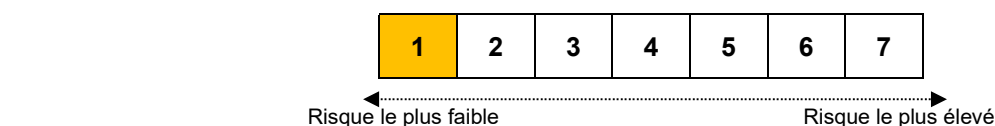
Objectifs : UNOVIE est le support libellé en euro des contrats d'assurance sur la vie libellés en unités de compte gérés par l'initiateur. Le portefeuille d'actifs est principalement investi dans des instruments de taux (obligation souveraines et/ou commerciales) et à titre accessoire en titres de sociétés immobilières détenant des immeubles de bureaux, en fonds investis en titres représentatifs des marchés d'actions et en liquidités.

La valorisation du support est quotidienne. Cette valorisation est matérialisée par une éventuelle augmentation de la valeur liquidative et, en fin d'exercice pour les seuls détenteurs de ce support, par l'attribution de nouvelles parts définitivement acquises au titre de la participation aux résultats dont le niveau dépend des résultats techniques et financiers générés par le portefeuille d'actif.

Investisseurs de détail visés : L'investissement sur ce support ne nécessite pas d'expérience/connaissance particulière des marchés financiers. Il s'adresse à des investisseurs recherchant prioritairement une valorisation régulière de tout ou partie de leur épargne avec une exposition au risque de perte en capital très limitée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le support pendant une (1) année même si la durée du contrat dont il fait partie intégrante est supérieure. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce support d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'initiateur à vous payer en soit affectée.

Le portefeuille d'actifs mis en représentation du produit est exposé aux risques de crédit et de défaut des émetteurs des titres détenus ainsi qu'aux risques de fluctuations des marchés immobilier, d'actions et de taux d'intérêt. Il est également exposé, partiellement, à un risque de change vis-à-vis de diverses monnaies lié à la détention indirecte de titres à haut rendement et/ou émis par des organismes localisés dans des pays émergents.

Les évolutions de marché, notamment celles découlant de ces risques, peuvent avoir pour conséquence que le montant de la participation aux résultats annuelle soit, ponctuellement ou durablement, réduit ou annulé. Ce produit prévoit une protection contre les aléas de marché à hauteur, chaque année, du montant acquis en début d'exercice, majoré des

sommes investies au cours de l'année sur le support (primes, arbitrages entrants) et diminué des sommes désinvesties (rachats, arbitrages sortants) et des frais applicables prévus au contrat.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur ou des bénéficiaires de prestations.

Si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure de vous rembourser les sommes dues, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs dans le cadre du contrat d'assurance-vie souscrit. L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. À contrario, ils ne comprennent pas les coûts liés aux opérations ponctuelles sur le contrat à l'initiative du client (par exemple, frais sur primes, frais d'avenant, ...). Ces chiffres ne tiennent pas compte non plus de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 1 an | | Si vous |
|---|--|------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 € | | sortez |
| Scénarios | | après 1 an |
| Minimum | | 9 900 € |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 900 € |
| | Rendement annuel moyen | -1,00% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 125 € |
| | Rendement annuel moyen | 1,25% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 146 € |
| | Rendement annuel moyen | 1,46% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 383 € |
| | Rendement annuel moyen | 3,83% |

Au-delà des indications portées ci-dessus, le contrat dans lequel ce support d'investissement est intégré peut comporter, à titre obligatoire ou optionnel, une garantie en cas de décès, dite « garantie plancher » qui ne s'applique que dans les conditions prévues par ledit contrat. Le document d'informations clés du contrat concerné est consultable et téléchargeable en le sélectionnant sur la page « Nos solutions/Assurance-vie » du site www.unofi.fr. Il précise si une telle garantie existe et, dans ce cas, les conditions de son application ainsi que les modalités de détermination du capital garanti.

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) qui est mis en œuvre sur décision de l'ACPR en cas de faillite de l'initiateur. L'indemnisation de l'investisseur ou de l'ensemble de ses bénéficiaires est, pour l'ensemble des contrats gérés par l'initiateur, limitée à 90 000 € au titre d'une prestation due à raison du décès de l'assuré et à 70 000 € dans les autres cas.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Le tableau présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé qu'à l'issue d'une période d'1 an, vous récupéreriez le montant que vous avez investi.

| Investissement de 10 000 € | Si vous sortez après 1 an |
|---------------------------------|---------------------------|
| Coûts totaux | 154 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1,54% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,01% avant déduction des coûts et de 1,47% après cette déduction.

Par ailleurs, la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires liés à la distribution.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0,00% |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0,00% |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année] | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,52% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts les plus récents observés. | 1,52 % |
| Coûts de transaction | 0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0,02 % |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats [et commission d'intéressement] | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0,00% |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins un (1) an.

Ce produit peut être considéré comme un support d'investissement de court ou moyen terme.

Le rachat total ou partiel (ou l'arbitrage au profit d'un ou plusieurs autres supports) est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner la perte de tout ou partie de la performance attachée au produit au titre de l'exercice au cours duquel il est opéré.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'investisseur peut adresser un courrier postal à UNOFI - services clients - 30, boulevard Brune CS 30303 19113 Brive Cedex ou un courriel à l'adresse : unofi@unofi.fr en précisant en objet "réclamation à l'attention du service clients" et en indiquant ses coordonnées, les références de son investissement ainsi que l'exposé de sa réclamation.

Autres informations pertinentes

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que frais d'arbitrages ponctuels ou automatisés en cas de réorientation d'épargne.

Le montant des coûts au fil du temps et l'incidence sur le rendement annuel du produit dépendent des caractéristiques du contrat au sein duquel il est sélectionné. Les valeurs indiquées sont des maxima.

Au sens du règlement européen UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »), il s'agit d'un produit ne promouvant pas de caractéristiques environnementales ou sociales, et n'ayant pas pour objectif l'investissement durable (produit dit « article 6 »).